



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE
EUROSYSTEME

Communiqué de presse

20 avril 2021

Résultats de l'enquête d'avril 2021 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

- Les critères d'octroi des prêts aux ménages se sont légèrement durcis
- La demande de prêts des entreprises et des ménages a diminué
- Les mesures de politique monétaire de la BCE continuent de soutenir les conditions et les volumes de prêt.

Selon l'enquête d'avril 2021 sur la distribution du crédit bancaire, au premier trimestre 2021, les [critères d'octroi](#) – c'est-à-dire les directives internes des banques ou leurs critères d'approbation des prêts – ont été légèrement durcis pour les [prêts ou lignes de crédit aux entreprises](#) (pourcentage net de banques ressortant à 7 %, cf. graphique 1). Les critères d'octroi se sont légèrement assouplis en termes nets pour les [prêts au logement consentis aux ménages](#) (pourcentage net de – 2 %) et se sont encore légèrement durcis en termes nets pour les [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#) (pourcentage net de 5 %). Les banques ont cité principalement la perception du risque lié à la solvabilité des emprunteurs et une moindre tolérance au risque comme étant des facteurs ayant un effet de durcissement sur leurs critères d'octroi. En revanche, la pression exercée par la concurrence a contribué pour l'essentiel à un assouplissement des critères d'octroi. Pour le deuxième trimestre 2021, les banques s'attendent à un durcissement des critères d'octroi pour les prêts aux entreprises et aux ménages.

Les [modalités et conditions générales pratiquées par les banques](#) – correspondant aux modalités et conditions effectives convenues dans les contrats de prêt – sont demeurées inchangées pour les prêts aux entreprises et se sont globalement assouplies pour les prêts au logement au premier trimestre 2021. Dans les deux cas, les marges sur les prêts standard se sont resserrées, tandis que les banques ont indiqué que les marges sur les prêts risqués s'étaient élargies en termes nets.

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Les banques ont fait état d'une nouvelle diminution nette de la [demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises](#) au premier trimestre 2021, c'est-à-dire qu'un pourcentage plus élevé de banques a indiqué une baisse plutôt qu'une hausse de la demande de prêts des entreprises (cf. graphique 2). Les besoins de financement au titre de la FBCF ont continué de freiner la demande de prêts, les entreprises, notamment dans les secteurs les plus affectés par la pandémie, ayant eu tendance à reporter leurs investissements. De plus, les entreprises n'ont pas, au total, formulé de demande de financement supplémentaire de leur fonds de roulement, reflétant la disponibilité de coussins de liquidité, en particulier dans le cas des PME. Les banques ont également fait état d'une diminution nette de la [demande de prêts au logement](#) au premier trimestre 2021. Tandis que la confiance des consommateurs a pesé sur la demande de prêts au logement, la demande de prêts a continué d'être soutenue par le bas niveau général des taux d'intérêt et, dans une moindre mesure, par les perspectives d'évolution du marché de l'immobilier résidentiel. S'agissant des [crédits à la consommation et autres prêts aux ménages](#), un pourcentage net plus élevé de banques ont fait état d'une baisse de la demande, principalement en raison de la détérioration de la confiance des consommateurs et d'une diminution des dépenses en biens durables. Pour le deuxième trimestre 2021, les banques s'attendent à une augmentation de la demande de prêts des entreprises et des ménages.

D'après les banques interrogées, l'accès des banques de la zone euro au financement de détail et au refinancement interbancaire a continué de s'améliorer au quatrième trimestre 2021. L'enquête demandait également aux banques d'évaluer l'impact des mesures de politique monétaire de la BCE sur leur activité de prêt. Le programme d'achats d'actifs (APP), le programme d'achats d'urgence face à la pandémie (PEPP) et la troisième série d'opérations de refinancement à long terme ciblées (TLTRO III) de la BCE ont tous eu un impact positif sur les positions de liquidité des banques et sur les conditions de financement de marché. Ces mesures, ainsi que le taux négatif de la facilité de dépôt de la BCE, ont eu un effet d'assouplissement sur les conditions d'octroi de prêts bancaires et un impact positif sur les volumes de prêts, essentiellement ceux consentis aux entreprises. Les opérations TLTRO III, en particulier, ont fortement soutenu les prêts bancaires au cours des six derniers mois. Dans le même temps, les banques ont indiqué que les achats d'actifs et le taux négatif de la facilité de dépôt de la BCE avaient eu des conséquences négatives sur leur rentabilité, via un impact négatif sur leurs produits nets d'intérêts. Cet impact a été atténué par le système à deux paliers de la BCE pour la rémunération des excédents de liquidité.

L'enquête sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro, qui est réalisée quatre fois par an, a été mise au point par l'Eurosystème afin de mieux comprendre le comportement des banques en matière de prêt dans la zone euro. Les résultats présentés dans l'enquête d'avril 2021 portent, sauf indication contraire, sur les évolutions observées au premier trimestre 2021 et sur les changements

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France.

Communiqué de presse / 20 avril 2021

Résultats de l'enquête d'avril 2021 sur la distribution du crédit bancaire dans la zone euro

attendus au deuxième trimestre 2021. La campagne d'avril 2021 a été réalisée entre le 11 et le 26 mars 2021. Au total, 143 banques ont été interrogées pour cette enquête, avec un taux de réponse de 100 %.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Silvia Margiocco, au : +49 69 1344 6619.

Notes

- Un **rapport correspondant à cette campagne d'enquête** est disponible à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html. Une copie du questionnaire, un glossaire des termes utilisés dans l'enquête et un guide utilisateur, accompagnés d'informations relatives aux séries de l'enquête, peuvent également être consultés sur cette page internet.
- Les **séries relatives à la zone euro et les séries nationales** sont disponibles sur le site internet de la BCE à partir du *Statistical Data Warehouse* (Entrepôt de données statistiques) de la BCE (<http://sdw.ecb.europa.eu/browse.do?node=9691151>). Les résultats nationaux publiés par les différentes banques centrales nationales peuvent être obtenus à l'adresse https://www.ecb.europa.eu/stats/ecb_surveys/bank_lending_survey/html/index.en.html.
- **Pour plus de détails** concernant l'enquête sur la distribution du crédit bancaire, cf. Köhler–Ulbrich (P.), Hempell (H.) et Scopel (S.), « *The euro area bank lending survey* », *Occasional Paper Series*, n° 179, BCE, 2016 (<http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/scpops/ecbop179.en.pdf>).

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias
Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.
Traduction : Banque de France.



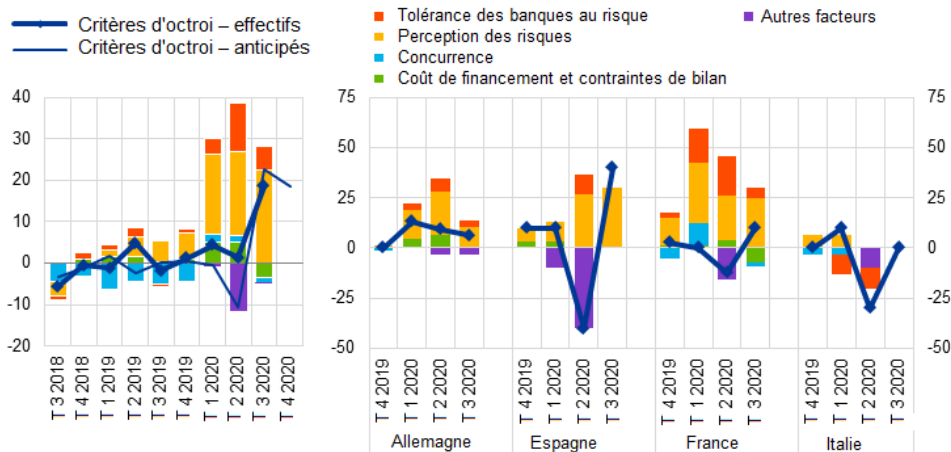
BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSISTÈME

Graphique 1

Modifications des critères d'octroi des prêts ou lignes de crédit aux entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un durcissement des critères d'octroi et facteurs contributifs)



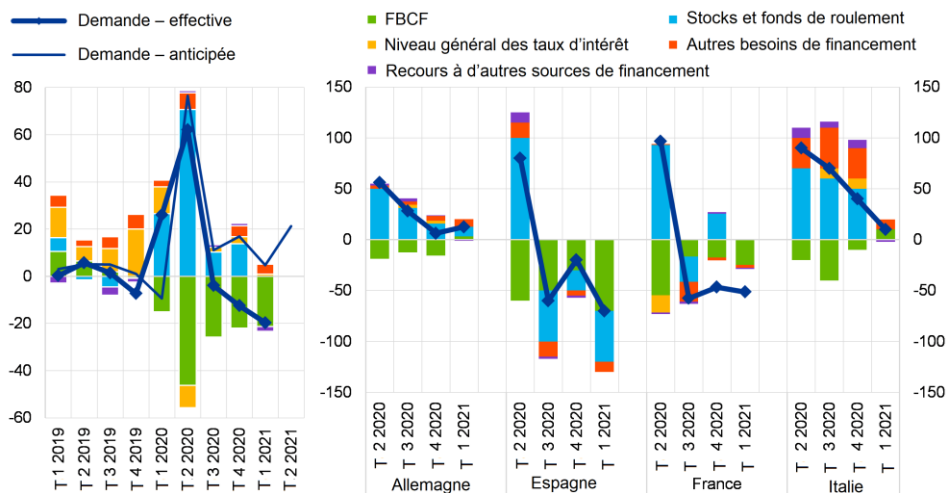
Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « durcissement important » et « léger durcissement » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « léger assouplissement » et « assouplissement important ».

Graphique 2

Modifications de la demande de prêts ou de lignes de crédit des entreprises et facteurs contributifs

(pourcentages nets de banques faisant état d'un accroissement de la demande et facteurs contributifs)



Source : BCE (enquête BLS).

Notes : Les pourcentages nets pour les questions portant sur la demande sont définis comme la différence entre la somme des pourcentages de banques ayant répondu « augmentation importante » et « légère augmentation » et la somme des pourcentages de banques ayant répondu « légère diminution » et « diminution importante ».

Banque centrale européenne

Direction générale Communication, Division Relations avec les médias

Sonnemannstrasse 20, 60314 Frankfurt am Main, Allemagne

Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, site Internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source

Traduction : Banque de France